
Titres négociables à court terme

(Negotiable European Commercial Paper - NEU CP)¹

Programme garanti

DOCUMENTATION FINANCIERE (DF)	
Nom du programme	Total Capital, NEU CP
Nom de l'émetteur	Total Capital
Type de programme	NEU CP
Plafond du programme (en euro)	500 millions d'euros
Garant	Total SE
Notation du programme	Noté - Moody's - Standard & Poor's
Arrangeur	Sans objet
Conseil (s) à l'introduction	Sans objet
Conseil (s) juridique (s)	Sans objet
Agent(s) domiciliataire(s)	BNP PARIBAS
Agent(s) placeur(s)	Total Capital
Date de signature de la documentation financière	07/09/2020
Mise à jour par avenant	Sans objet

Documentation établie en application des articles L 213-1 A à L 213-4-1 du Code monétaire et financier

Un exemplaire de la présente documentation est adressé à :

BANQUE DE FRANCE
Direction générale de la stabilité financière et des opérations (DGSO)
Direction de la mise en œuvre de la politique monétaire (DMPM)
21-1134 Service des Titres de Créances Négociables (STCN)
39, rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

La Banque de France invite le lecteur à prendre connaissance des conditions générales d'utilisation des informations relatives aux titres de créances négociables :

<https://www.banque-france.fr/politique-monetaire/financements-de-marche/marche-des-titres-negociables-court-et-moyen-terme-neu-cp-neu-mtn>

¹ Dénomination commerciale des titres définis à l'article D.213-1 du Code monétaire et financier

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'EMISSION		
Articles D. 213-9, 1° et D. 213-11 du Code monétaire et financier et article 6 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures		
1.1	Nom du programme	Total Capital, NEU CP (garanti)
1.2	Type de programme	NEU CP
1.3	Dénomination sociale de l'Émetteur	Total Capital
1.4	Type d'émetteur	Entreprise non financière
1.5	Objet du programme	Optionnel *
1.6	Plafond du programme (en Euro)	500 millions d'euros
1.7	Forme des titres	Dématérialisés, au porteur ou inscrits en compte
1.8	Rémunération	Taux fixe ou taux variable Dans le cas d'une émission comportant une option de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat, les conditions de rémunération du NEU CP seront fixées à l'occasion de l'émission initiale et ne pourront pas être modifiées ultérieurement, notamment à l'occasion de l'exercice de l'option de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat. Les titres émis dans le cadre de ce programme seront remboursés inconditionnellement au pair.
1.9	Devises d'émission	Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission
1.10	Maturité	L'échéance des NEU CP sera fixée conformément à la législation et à la réglementation française, ce qui implique qu'à la date des présentes la durée des émissions de NEU CP ne peut être supérieure à 1 an (365 jours ou 366 jours les années bissextiles). Les NEU CP peuvent être remboursés avant maturité en accord avec les lois et les réglementations applicables en France. Les NEU CP émis dans le cadre du Programme pourront comporter une ou plusieurs options de prorogation de l'échéance (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) événement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et / ou du détenteur). Les NEU CP émis dans le cadre du Programme pourront aussi comporter une ou plusieurs options de rachat par l'Émetteur (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) événement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et / ou du détenteur). L'option de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat de NEU CP, s'il y a lieu, devra être spécifiée explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée. En tout état de cause, la durée de tout NEU CP assorti d'une ou de plusieurs de ces clauses, sera toujours, toutes options de remboursement anticipé, de prorogation ou rachat comprises, conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'émission du dit NEU CP.
1.11	Montant unitaire minimal des émissions	150 000 euros ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission.

* Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

1.12	Dénomination minimale des Titres de créances négociables	En vertu de la réglementation, le montant minimum légal des NEU CP émis dans le cadre de ce programme doit être de 150 000 euros ou la contrevaieur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission
1.13	Rang	Optionnel*
1.14	Droit applicable au programme	Optionnel*
1.15	Admission des TCN sur un marché réglementé	Non
1.16	Système de règlement-livraison d'émission	Optionnel*
1.17	Notation(s) du programme	Noté - Moody's : https://www.moody.com/credit-ratings/Total-Capital-credit-rating-600054764/ratings/view-by-debt - Standard & Poor's : https://www.standardandpoors.com/en_US/web/guest/ratings/details/-/instrument-details/debtType/COMMPAPER/entityId/345479 Les notations sont susceptibles d'être revues à tout moment par les agences de notation. Les investisseurs sont invités à se reporter aux sites internet des agences concernées afin de consulter la notation en vigueur (voir Annexe II).
1.18	Garantie	Garantie inconditionnelle à première demande conforme à l'article D 213-5 du Code monétaire et financier donnée par la société Total SE (voir Annexe I). Le montant (capital et intérêts) pouvant être émis dans le cadre du programme ne pourra à aucun moment excéder le montant non encore appelé de la garantie.
1.19	Agent(s) domiciliataire(s) (liste exhaustive)	BNP PARIBAS 3, rue d'Antin 75002 Paris
1.20.	Arrangeur	Optionnel*
1.21	Mode de placement envisagé	Placement direct par Total Capital L'Émetteur pourra ultérieurement remplacer un Agent Placeur, assurer lui-même le placement, ou nommer d'autres Agents Placeurs ; une liste à jour desdits Agents Placeurs sera communiquée aux investisseurs sur demande déposée auprès de l'Émetteur.
1.22	Restrictions à la vente	Optionnel*
1.23	Taxation	Optionnel*
1.24	Implication d'autorités nationales	Optionnel*

* Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

* Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

1.25	Contact (s)	Operations de Marché +44 207 719 7828 Adresse mail : frontoffice.treasury@total.com Corporate Finance / Debt +44 207 719 7901 Adresse mail : Total-Treasury-Debt-Finance@total.com
1.26	Informations complémentaires relatives au programme	Optionnel*
1.27	Langue de la documentation financière faisant foi	Française

2. DESCRIPTION DE L'EMETTEUR

Article D. 213-9, 2° du Code monétaire et financier et article 7 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures

2.A.1	Dénomination sociale de l'émetteur	Total Capital
2.A.2	Forme juridique, législation applicable à l'émetteur et tribunaux compétents	Forme juridique : Société Anonyme Législation applicable à l'émetteur : droit français Tribunaux compétents : celui du siège social de l'émetteur
2.A.3	Date de constitution	15/12/1999
2.A.4	Siège social et principal siège administratif (si différent)	2, place Jean Millier La Défense 6 92400 Courbevoie France
2.A.5	Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiant LEI	428 292 023 RCS Nanterre LEI 529900QI55ZLJVCMPA71
2.A.6	Objet social résumé	La levée de fonds sur les marchés financiers (et la couverture de risques associée) pour contribuer au financement des sociétés du Groupe Total.
2.A.7	Renseignements relatifs à l'activité de l'émetteur	<p>Total Capital intervient, depuis le 15 décembre 1999, en tant que filiale financière du Groupe Total en procédant à l'émission de titres de créance ou d'autres instruments sur les marchés financiers. La croissance de Total Capital dépend donc en grande partie des besoins financiers des sociétés du Groupe Total tant en France qu'à l'étranger. Total Capital a développé ses activités court terme à la fin du deuxième trimestre 2001 et ses activités long terme à la fin du premier trimestre 2002.</p> <p>Total Capital ne détient aucune filiale.</p> <p>Compte tenu de l'activité exclusivement financière de Total Capital, la société n'a pas de chiffre d'affaires.</p> <p>Des informations complémentaires sur l'activité de l'émetteur peuvent être consultées dans le rapport financier 2019 disponible sur le site Internet du garant, notamment des pages 4 à 10, et dans le rapport financier 2018 disponible sur le site Internet du garant, notamment aux pages 4 à 8 :</p> <p>https://www.total.com/sites/g/files/nytnzq111/files/documents/2020-04/rapport-financier-annuel-2019-total-capital_0.pdf</p> <p>https://www.total.com/sites/default/files/atoms/files/rapport-financier-annuel-2018-total-capital.pdf</p>
2.A.8	Capital	Au 31 décembre 2019, le capital social de 300.000 euros est divisé en 30.000 actions de 10 euros chacune.

2.A.8.1	Montant du capital souscrit et entièrement libéré	Le capital est entièrement libéré
2.A.8.2	Montant du capital souscrit et non entièrement libéré	Non applicable
2.A.9	Répartition du capital	TOTAL SE. : 99,98% Administrateurs : 0,02%
2.A.10	Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances de l'émetteur sont négociés	Les titres de capital de Total Capital ne sont pas cotés. Certains titres de créances de Total Capital sont cotés sur Euronext Paris ou à la bourse du Luxembourg : https://www.euronext.com/ https://www.bourse.lu/accueil La date d'échéance la plus lointaine des titres de créances de Total Capital cotés sur Euronext Paris ou Euronext Luxembourg est le 26 mars 2024.
2.A.11	Composition de la direction	Composition du Conseil d'Administration, et autres fonctions au 31 décembre 2019 : Pierre SIGONNEY : Président-Directeur Général Frédéric AGNES : Administrateur Jean-Pierre SBRAIRE : Administrateur JASKULKE : Administrateur Total Finance Corporate Services Ltd : Administrateur, représenté par Eric LE BOUVIER
2.A.12	Normes comptables utilisées pour les données consolidées (ou à défaut des données sociales)	Les données sociales sont établies conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises dans les sociétés commerciales.
2.A.13	Exercice comptable	Du 01/01 au 31/12
2.A.13.1	Date de tenue de l'assemblée générale annuelle (ou son équivalent) ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice écoulé	05/02/2020
2.A.14	Exercice fiscal	Du 01/01 au 31/12

2.A.15	Commissaires aux comptes de l'émetteur ayant audité les comptes annuels de l'Émetteur	
2.A.15.1	Commissaires aux comptes	<p>Commissaires aux comptes titulaires :</p> <p>ERNST & YOUNG Audit 1/2, place des Saisons, 92400 Courbevoie – Paris- La Défense, Cedex 1 Date de nomination : 29 mars 2006 Renouvelé le 30 mars 2018 pour six exercices</p> <p>KPMG Audit Département de KPMG S.A. Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris- La Défense Cedex Date de nomination : 29 septembre 1999 Renouvelé le 31 mars 2017 pour six exercices</p>
2.A.15.2	Rapport des commissaires aux comptes	Les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurent en Annexe III et aux pages 15, 16 et 17 du rapport financier annuel 2019 et aux pages 13, 14 et 15 du rapport financier annuel 2018 de Total Capital.
2.A.16	Autres programmes de l'émetteur de même nature à l'étranger	<p>Total Capital a aussi mis en place les programmes de financement suivants dont les plafonds sont actuellement de :</p> <p>EURO Commercial Paper : 3 milliards USD US Commercial Paper : 17 milliards USD</p> <p>En mars 2016, le Groupe Total a fermé ses programmes de Commercial Paper Sterling et de Canadian Commercial Paper.</p>
2.A.17	Notation de l'émetteur	Optionnel*
2.A.18	Information complémentaire sur l'émetteur	<p>Total Capital peut également émettre sous les programmes de financement de dette obligataires suivants :</p> <p>Programme Euro Medium Term Note : 40 milliards EUR Programme Australian Medium Term Note : 2 milliards AUD Programme enregistré auprès de la Securities & Exchange Commission américaine (US SEC Registered Shelf).</p>

* Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

2.B Information concernant le garant

Le programme d'émission bénéficiant d'une garantie, la documentation financière doit fournir pour le garant les mêmes renseignements que pour l'émetteur.

2.B Information concernant le garant		
2.B.1	Dénomination sociale	TOTAL SE
2.B.2	Forme juridique, législation applicable au garant et tribunaux compétents	Forme juridique : Société européenne Législation applicable à l'émetteur : droit français Tribunaux compétents : celui du siège social du garant
2.B.3	Date de constitution	28/03/1924
2.B.4	Siège social et principal siège administratif (si différent)	2, Place Jean Millier La Défense 6 92400 Courbevoie France
2.B.5	Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés	542 051 180 RCS Nanterre LEI 529900S21EQ1BO4ESM68
2.B.6	Objet social résumé	La Société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays : la recherche et l'exploitation des gisements miniers et notamment d'hydrocarbures sous toutes leurs formes, l'industrie, le raffinage, la transformation et le commerce de ces matières ainsi que de leurs dérivés et sous-produits ; toutes activités relatives à la production et la distribution de toutes formes d'énergie ; toutes activités relatives au domaine de la chimie sous toutes ses formes, ainsi qu'aux secteurs du caoutchouc et de la santé ; l'exploitation, sous toutes ses formes, de tous moyens de transport des hydrocarbures ou autres produits ou matières relevant de l'objet social ; et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, toutes prises d'intérêts ou de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société existante ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
2.B.7	Renseignements relatifs à l'activité de l'émetteur	TOTAL SE, société européenne de droit français créée en France le 28 mars 1924, forme aujourd'hui avec l'ensemble des sociétés du Groupe le quatrième groupe pétrolier intégré international coté dans le monde selon le critère de capitalisation boursière (en dollar) au 31 décembre 2019. Présent dans plus de 130 pays, TOTAL exerce ses activités dans tous les secteurs de l'industrie pétrolière : amont (exploration, développement et production de pétrole et de gaz naturel, gaz naturel liquéfié) et aval (raffinage, pétrochimie, chimie de spécialités, distribution, trading et transport maritime de pétrole brut et de produits pétroliers). En outre, TOTAL

		<p>est actif dans le secteur de la production d'électricité et dans les énergies renouvelables.</p> <p>Des informations complémentaires sur l'activité du garant peuvent être consultées dans le document d'enregistrement universel 2019 (pages 3 à 80) et dans le document de référence 2018 (pages 3 à 72). La répartition de l'activité par secteurs et par répartition géographique est consultable respectivement en pages 297 et 308 du document d'enregistrement universel 2019 de TOTAL SE, disponible sur le site internet :</p> <p>https://www.total.com/fr/actionnaires/publications-et-informations-reglementees/informations-reglementees/rapports-annuels</p>
2.B.8	Capital	Montant du capital constaté au 31 décembre 2019: 6 504 702 687,50 euros, divisé en 2 601 881 075 actions de 2,5 euros chacune. ²
2.B.8.1	Montant du capital souscrit et entièrement libéré	Le capital est entièrement libéré.
2.B.8.2	Montant du capital souscrit et non entièrement libéré	Non applicable
2.B.9	Répartition du capital	Blackrock 6,3% au 31/12/2019 Aucun autre actionnaire ne détient 5% du capital ou plus au 31/12/2019.
2.B.10	Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances du garant sont négociés	<p>Les titres de capital TOTAL SE sont cotés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les bourses de Paris (Euronext Paris), de Londres (London Stock Exchange) et Bruxelles (Euronext Brussels) - sur le New York Stock Exchange sous forme d'ADR <p>https://live.euronext.com/fr/product/equities/FR0000120271-XPAR</p>
2.B.11	Composition de la Direction	<p>Monsieur Patrick POUYANNE Président-Directeur Général</p> <p>Une description détaillée du conseil d'administration disponible sur le site internet du garant :</p> <p>https://www.total.com/fr/groupe/identite/gouvernance/conseil-administration</p>
2.B.12	Normes comptables utilisées pour les données consolidées	Normes IFRS

² A vérifier avant chaque émission.

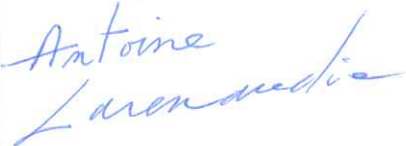
2.B.13	Exercice comptable	Du 01/01 au 31/12
2.B.13.1	Date de tenue de l'assemblée générale annuelle ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice écoulé	29/05/2020
2.B.14	Exercice fiscal	Du 01/01 au 31/12
2.B.15	Commissaires aux comptes du Garant ayant audité les comptes annuels du Garant	
2.B.15.1	Commissaires aux comptes	<p>Commissaires aux comptes titulaires :</p> <p>ERNST & YOUNG Audit 1/2, place des Saisons, 92400 Courbevoie – Paris- La Défense, Cedex 1 Date de nomination : 14 mai 2004 Renouvelé le 24 mai 2016 pour six exercices</p> <p>KPMG Audit Département de KPMG S.A. Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris- La Défense Cedex Date de nomination : 13 mai 1998 Renouvelé le 24 mai 2016 pour six exercices</p>
2.B.15.2	Rapport des commissaires aux comptes	<p>Les rapports sont disponibles dans le document d'enregistrement universel 2019 du garant pages 282 à 285 (comptes consolidés) et pages 440 à 443 (comptes sociaux) ; dans le document de référence 2018 du garant pages 250 à 253 (comptes consolidés) et pages 398 à 400 (comptes sociaux).</p> <p>Les rapports sont disponibles sur le site Internet du garant :</p> <p>https://www.total.com/fr/actionnaires/publications-et-informations-reglementees/informations-reglementees/rapports-annuels</p>
2.B.16	Autres programmes du Garant de même nature à l'étranger	<p>Le Groupe Total fait appel aux marchés de capitaux pour financer les besoins généraux du Groupe par l'émission d'instruments financiers long terme et court terme par l'intermédiaire d'entités centrales de financement (Total Capital, Total Capital Canada Limited, Total Capital International et toute autre entité créée à cet effet). Les titres émis bénéficient de la garantie de TOTAL SE.</p> <p>Les entités centrales de financement sont, au 31 décembre 2019, susceptibles d'émettre sur 6 programmes de financement (Euro Commercial Paper, US Commercial Paper, NEU CP, Euro Medium Term Notes, Australian Medium Term Notes et US SEC-</p>

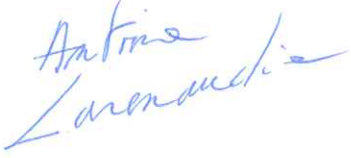
		<p>Registered Shelf) ainsi que des emprunts obligataires en dehors de ces programmes-cadres.</p> <p>En mars 2016, le Groupe Total a fermé ses programmes de Commercial Paper Sterling et de Canadian Commercial Paper.</p> <p>Les plafonds sont actuellement de : EURO Commercial Paper : 3 milliards USD US Commercial Paper : 17 milliards USD Euro Medium Term Note : 40 milliards EUR Australian Medium Term Note : 2 milliards AUD Le programme enregistré auprès de la Securities & Exchange Commission américaine (US SEC Registered Shelf) ne possède pas de plafond</p>
2.B.17	Notation du garant	<p>Noté</p> <p>- Moody's : https://www.moodys.com/credit-ratings/Total-SA-credit-rating-755985</p> <p>- Standard & Poor's : https://www.capitaliq.com/CIQDotNet/RatingsDirect/GCPTearsheet.aspx?companyId=326300</p>
2.B.18	Information complémentaire sur le garant	Optionnel*.

* Information pouvant être fournie par l'émetteur sans que la réglementation française ne l'impose.

3. CERTIFICATION DES INFORMATIONS FOURNIES

Articles D. 213-5 et D. 213-9, 4° du Code monétaire et financier et les réglementations postérieures

<i>Certification des informations fournies pour l'émetteur</i>		
3.A.1	Nom et fonction de la ou des personne(s) responsable(s) de la documentation financière portant sur le programme NEU CP	Total Finance Corporate Services Ltd, administrateur de Total Capital et, Antoine Larenaudie, Trésorier du Groupe Total
3.A.2	Déclaration pour chaque personne responsable de la documentation financière portant sur le programme NEU CP	« A ma connaissance, l'information donnée par l'émetteur dans la documentation financière, est exacte, précise et ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée ni d'indications fausses ou de nature à induire en erreur »
3.A.3	Date, lieu et signature	07/09/2020, à Paris 

<i>Certification des informations fournies pour le garant</i>		
3.B.1	Nom et fonction de la ou des personne(s) responsable(s) de la documentation financière pour le compte du garant portant sur le programme NEU CP	Trésorier du Groupe Total : Antoine Larenaudie
3.B.2	Déclaration de la personne responsable de la documentation financière pour le compte du garant portant sur le programme NEU CP	« A ma connaissance, l'information donnée par le garant dans la documentation financière, est exacte, précise et ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée ni d'indications fausses ou de nature à induire en erreur »
3.B.3	Date, lieu et signature	07/09/2020, à Paris 

ANNEXES		
Annexe I	Garantie	Lettre de garantie accompagnée de la certification de la garantie
Annexe II	Notation du programme d'émission	<p>- Moody's : https://www.moody's.com/credit-ratings/Total-Capital-credit-rating-600054764/ratings/view-by-debt</p> <p>- Standard & Poor's : https://www.standardandpoors.com/en_US/web/guest/ratings/details/-/instrument-details/debtType/COMMPAPER/entityId/345479</p>
Annexe III	Documents présentés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu²	<p>Rapport financier 2019 de Total Capital : https://www.total.com/sites/g/files/nytnzq111/files/documents/2020-04/rapport-financier-annuel-2019-total-capital-international.pdf</p> <p>Rapport financier 2018 de Total Capital : https://www.total.com/sites/default/files/atoms/files/rapport-financier-annuel-2018-total-capital.pdf</p> <p>Document d'enregistrement universel 2019 de Total : https://www.total.com/sites/g/files/nytnzq111/files/atoms/files/total_document_enregistrement_universel_2019.pdf</p> <p>Document de référence 2018 de Total : https://www.total.com/sites/default/files/atoms/files/ddr2018-fr.pdf</p>
Annexe IV	Avenant daté sous format électronique et papier (signé)	Sans objet

² Les informations exposées à l'article D. 213-9 du Code monétaire et financier, incluant les documents mis à disposition de l'Assemblée générale des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu, sont communiquées à toute personne qui en fait la demande, conformément à l'article D.213-13 du code monétaire et financier.

GARANTIE INCONDITIONNELLE A PREMIERE DEMANDE DONNEE AUX PORTEURS DE TITRES NEU CP EMIS PAR TOTAL CAPITAL

La société TOTAL SE (le « Garant ») déclare avoir parfaite connaissance du programme de NEU CP d'un montant nominal maximum de cinq cents millions d'euros mis en place par la société TOTAL CAPITAL société anonyme au capital de 300.000 euros, dont le siège social est à Courbevoie, 2 place Jean Millier, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 428 292 023 (le « Débiteur ») dont la société TOTAL SE détient 99,8% du capital.

Le Débiteur dispose d'un programme d'émission de titres négociables à court terme d'un montant nominal maximum de cinq cents millions d'euros au titre duquel il émet des titres négociables à court terme (les « NEU CP ») (le « Programme »), le Programme étant régulièrement mis à jour conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier,

Conformément aux dispositions de l'article 2321 du Code civil, la société TOTAL SE s'engage irrévocablement et inconditionnellement, à l'égard de tout porteur de titres NEU CP émis dans le cadre du Programme (chacun, un « Bénéficiaire »), au paiement à première demande de toute somme que tout Bénéficiaire lui réclamerait au titre de la présente Garantie et ce, dans la limite d'un montant global maximum de cinq cents millions d'euros (500.000.000 euros) (le « Montant Maximum »).

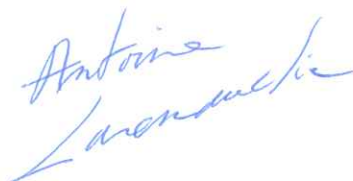
Etant précisé que :

- Le Garant renonce expressément à soulever toute exception ou raison de quelque nature que ce soit pour refuser ou différer un paiement au titre de la présente Garantie, la Garantie constituant une obligation indépendante et autonome par rapport aux obligations du Débiteur vis-à-vis des Bénéficiaires du Programme, et ce, nonobstant la référence qui y est faite.
- La Garantie annule et remplace la garantie précédemment octroyée par le Garant le 6 décembre 2019 dans le cadre du Programme.
- Tout paiement effectué par le Garant au titre de la Garantie viendra automatiquement et de plein droit réduire son Montant Maximum à due concurrence.
- La présente Garantie est valable jusqu'au 30 septembre 2022. Passée cette dernière date, plus aucune mise en jeu de la Garantie ne sera recevable.
- La Garantie sera régie et interprétée conformément au droit français.

Fait le 7 septembre 2020,

Antoine Larenaudie

Trésorier du Groupe



Je, soussigné Antoine Larenaudie, Trésorier de la société TOTAL SE, certifie, en application de l'article 6er de l'arrêté du 30 mai 2016, que la copie de garantie figurant en annexe de la présente lettre est conforme à la garantie émise le 7 septembre 2020 pour un montant maximal de cinq cents millions d'euros par la société TOTAL SE, au profit de la société TOTAL CAPITAL, société anonyme au capital de 300 000 euros, dont le siège social est à Courbevoie, 2 place Jean Millier, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 428 292 023 dont la société TOTAL SE détient 99,8% du capital, dans le cadre de son programme d'émission de NEU CP.

Fait le 7 septembre 2020,

Antoine Larenaudie

Trésorier du Groupe

